Hôpital San Salvadour
Département administratif
4312, route de l'Almanarre
BP 30080 – 83407 HYERES CEDEX
Tél. : 04.94.38.08.36

ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée issue de la Consultation N° 084_TX_2606

N° Marché : _____

En date du : _____

A) PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Objet : Marché à bons de commandes pour travaux d'entretien des bâtiments de l'Hôpital

Etablissement : Hôpital San Salvadour AP-HP

Identification du lot attribué : n° 08

Titulaire : _____

Code Fournisseur : _____

Comptable assignataire des paiements :
Monsieur le Directeur Spécialisé des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - 4 rue de la chine 75020 Paris.

Signataire du marché : Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46 à R.2191-53 et R.2191-58 du code de la commande publique :
Le Directeur de l'Hôpital San Salvadour, Monsieur Hervé NARDIAS, ayant reçu délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, par arrêté directorial n°75-2022-09-01-00033 du 1er septembre 2022.

Notifié le : _____

B) PARTIE RESERVEE AU PRESTATAIRE

Je soussigné(e), _____

Fonction : _____

Agissant au nom et pour le compte de la société : _____

Dont le siège social est domicilié à : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopie : _____

Email : _____

Immatriculée :
Sous le n° SIRET : _____

Au registre du commerce de sous le n° : _____

Code d'activité économique (APE) : _____

A dupliquer pour chaque membre du groupement

Agissant pour mon propre compte* : ☐
ou pour le compte du : _____
Groupement solidaire* : ☐
Groupement conjoint* : ☐
Groupement conjoint avec mandataire solidaire* : ☐
(* cocher la case correspondante)

Après avoir pris connaissance du CCAG-Travaux applicable, du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), du Bordereau des Prix Unitaires incluant le Cahiers des Clauses Techniques Particulières datés du mois d'octobre 2026 et des documents qui y sont mentionnés.

Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R.2142-3 à R.2142-4, R.2143-4, R.2143-5, R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-11 à R.2143-12 du code de la commande publique :

1) M'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations désignées au marché.

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois **de novembre 2026**.
Ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

2) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société ou association pour laquelle j'interviens, que ladite société ou association ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles R.2142-3 à R.2142-4, R.2143-4, R.2143-5, R.2143-6 à R.2143-10 et R.2143-11 à R.2143-12 du code de la commande publique.

3) Avance (articles R.2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

4) Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au Règlement de Consultation.

C) PAIEMENT

L'AP-HP se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants1 :

Ouvert au nom de :			
Domiciliation :			
Code banque :	**Code guichet** :	**N° de compte** :	**Clé RIB** :

A dupliquer si nécessaire pour chaque membre du groupement.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur2 :

☐ Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;
☐ Le compte de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

En cas de sous-traitance, l'AP-HP se libérera des sommes dues aux sous-traitant payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 50 (cinquante) jours. Le défaut de paiement dans les délais précités fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

[1] Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire
[2] Cocher la case correspondant à votre situation

D) REPARTITION DES PRESTATIONS ET DES PAIEMENTS ENTRE LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les contractants solidaires s'engagent financièrement pour la totalité des prestations visées au présent marché.

Où

Les contractants conjoints précisent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'eux s'engage à réaliser :

Membre du Groupement	Prestations assurées	Montant*

*Pour les accords-cadres et les accords-cadres à bons de commande, l'acte d'engagement peut n'indiquer que la répartition des prestations.

E) ENGAGEMENT DU/DES CANDIDATS

Fait en un seul original, à _____, le_____.

Nom, Prénom du signataire, _____

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "et timbre commercial

A dupliquer si nécessaire pour chaque membre du groupement ou fournir le mandat permettant au mandataire d'engager chaque co-traitant.

G) PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

VISAS

Imputation budgétaire : 2135 / 2131 / 2138 / 6152
Classe : 2 et 6
Code article : 30000930 / 30000935 / 30000933 / 30000932
Exercice : 2027-2028

RAPPEL :

Intitulé de l'opération :
Marché à bons de commandes pour travaux d'entretien des bâtiments de l'Hôpital

Lot n° : 08

Société attributaire du marché : _____

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour la mission citée, ci-dessus :

Montant min. pour 1 an du Marché H.T. en euros : ____0 €_____

Montant min. pour 2 ans du Marché H.T. en euros : ____0 €_____

Montant max. pour 2 ans du Marché H.T en euros : __300 000 €_____

TVA à : ____10 % / 20 %_____

A Hyères, le _____

Pour le Directeur général de l'AP-HP
et par délégation permanente

Hervé NARDIAS
Directeur de l'Hôpital San Salvadour

DATE D'EFFET DU MARCHE : 10 janvier 2027
Notification du marché le : _____

H) CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

« Copie de l'original certifiée conforme à l'acte d'engagement délivrée en unique exemplaire pour être remise en cas de cession ou de nantissements des créances »

A , le

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur